

PARTENAIRES DU RÉSEAU DE SOINS

PARTENAIRES DU RÉSEAU DE SOINS



Établissement Public
de Santé Mentale
de la Réunion



CONSULTATIONS - REGION NORD

- **URGENCES PÉDIATRIQUES** : 02 62 90 51 90
- **URGENCES / ECLIPS Nord - CHU** - 02 62 90 65 30
- **CMP Labourdonnais**, 95 rue Labourdonnais, 97400 St Denis, 02 62 21 34 59
- **CMP Enfants-ados Serge Lebovici**, 3-ter allée Avé Maria, 97400 St-Denis, 02 62 41 47 59
- **Kaz Ados**, 10 rue Champ Fleuri, 97490 Ste-Denis 02 62 20 65 40
- **Centre de Santé Mentale La Mare (CSM*)**, 8 bis rue André Lardy, 97438 Ste Marie
CMP 02 62 74 35 68 / CMPEA 02 62 74 32 00

CONSULTATIONS - REGION SUD

- **URGENCES CAUMP / CHU Sud Réunion**
02 62 71 98 94
- **CMP Tampon**, 25 rue Martinel Lassays, 97430 Le Tampon, 02 62 57 01 69
- **CMP St-Louis**, 42 avenue principale, 97450 St-Louis, 02 62 91 20 57
- **CMP Enfants-ados Tampon**, 143 rue du Général Ailleret, 97430 Le Tampon, 02 62 57 29 11
- **CMP Enfants-ados St-Louis / Cilaos**, 8 rue S. Treuthard, 97450 St-Louis, 02 62 26 71 64
- **CMP St-Joseph**, 2 rue Mère Térésa, 97480 St-Joseph, 02 62 56 22 56
- **CMP St-Pierre**, 1 rue Sainte-Rose, 97410 St-Pierre, 02 62 25 81 22
- **CMP Enfants-ados St-Joseph**, 2 rue Mère Térésa, 97480 St-Joseph, 02 62 56 49 59
- **CMP Enfants-ados St-Pierre**, 02 62 96 00 24
- **CAPAS St-Pierre**, 6 allée des Rameaux, 97410 St-Pierre, 02 62 35 02 16

CONSULTATIONS - REGION OUEST

- **URGENCES / ECLIPS Ouest, Centre Hospitalier Ouest Réunion**,
02 62 90 65 30
- **CMP de St-Paul**, 11, rue de l'Hôpital, 97460 St-Paul, CMPEA 02 62 45 44 03 / CMP 02 62 45 44 03
- **CSM Portail St-Leu**, 5 rue Galabé, 97424 Piton St Leu, CMP 02 62 74 30 50 / CMPEA 02 62 74 30 60
- **CAP ADO St-Paul**, 31 bis rue Labourdonnais, 97460 St-Paul, 02 62 74 22 40
- **CSM La Possession**, 31 chemin Moulin Joli, 97419 La Possession
CMP 02 62 74 36 32 / CMPEA 02 62 74 32 50

CONSULTATIONS - REGION EST

- **URGENCES / ECLIPS EST / GHER St-Benoit**, 02 62 74 30 42
- **CSM St-André**, 210, rue Dumesnil d'Engente 97440 St-André,
CMP 02 62 46 26 53 / CMPEA 02 62 58 87 30
- **CSM* Bras Fusil**, 35 rue des Dahlias, 97470 St-Benoit
CMP 02 62 74 36 75 / CMPEA 02 62 74 36 95

Direction Générale / Secrétariat Général / Communication / CUMP - MAJ - 27/12/2024



Contacts

Par téléphone : du lundi au vendredi
de 08h30 à 16h
au 02 62 74 32 75 ou faire le 15
Par e-mail : cump-oi@epsmr.org

Vous avez été reçu(e) par un intervenant de la
Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) :
Nom de l'intervenant :

La CUMP est une équipe de soignants, qui travaille en lien étroit avec le SAMU et les hôpitaux publics.



SON RÔLE

Prendre en charge le plus précocement possible la souffrance psychique et psychologique des personnes exposées à un événement exceptionnel.

Dans les heures qui suivent le choc, une partie des personnes exposées éprouvent des réactions émotionnelles intenses avec stress et angoisse, parfois des manifestations inhabituelles du comportement avec agitation ou à l'inverse stupeur ou encore des sensations corporelles avec douleurs, tremblements ...

C'est pourquoi les professionnels de la CUMP sont présents et à la disposition des victimes et de leurs proches sur les lieux de l'événement. S'entretenir avec eux favorise l'atténuation de ces symptômes.



Les manifestations du traumatisme peuvent aussi apparaître ultérieurement sous forme d'images, de pensées, de cauchemars qui font revivre l'événement. Elles sont susceptibles d'entraver la reprise de votre vie antérieure, sociale et professionnelle.

Dès que vous en éprouvez le besoin, nous pouvons vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de mettre en place les soins nécessaires.



CONTACT

Vous pouvez nous contacter via le **SAMU** au 15 ou le secrétariat de la CUMP au **0262 74 32 75**. Nous pourrions vous prendre en charge ou vous orienter vers une consultation de psycho-traumatisme en lien avec la CUMP ou vers un Centre Médico-Psychologique (CMP) à proximité de votre domicile (voir au verso).

Nous attirons votre attention sur le fait que les enfants éprouvent également des symptômes liés au traumatisme qui s'expriment différemment en fonction de leur âge. S'ils persistent, ils peuvent nécessiter une prise en charge auprès de spécialistes.

Lors d'actes de terrorisme, des mesures gouvernementales spécifiques sont mises en oeuvre pour les victimes. À ce titre et afin de vous en faire bénéficier, des informations administratives sur votre prise en charge peuvent être transmises à la Cellule interministérielle d'aide aux victimes.

Si vous n'en souhaitez pas la transmission, merci de l'indiquer aux professionnels de santé de la **Cellule d'Urgence Médico-Psychologique**.

Enfin, vous pouvez bénéficier d'informations et de conseils sur le plan juridique auprès de l'association d'aide aux victimes de votre département de résidence dont la liste est disponible sur le site du Ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044



CONSEIL DE PRUDENCE

Après un événement dramatique, afin de vous protéger, nous vous conseillons la plus grande prudence à l'égard de tout ce qui peut réactiver le vécu de l'événement, comme les sollicitations des médias et des réseaux sociaux.